

COMMUNE D'ÉTROEUNGT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Juillet 2024

Le Conseil Municipal d'Étroeungt s'est réuni à la Mairie d'Étroeungt pour la séance du jeudi 11 juillet 2023 à 20H00, sur convocation en date du 05 juillet 2024, et sous la Présidence de Monsieur JUSTICE Vincent, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Vincent **JUSTICE** Maire, Bernadette **GRANDIN** Adjointe, José **PRISSETTE** Adjoint, Jérôme **MAIRESSE** Adjoint, Magali **NOULÉ**, M. Alexis **De Kerle**, Frédéric **EVARD**, Laetitia **PAINCHART**, Anne-Sophie **COUVREUR**, Aurélie **GARIN** et Guillaume **SOUDRY** Conseillers Municipaux

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

ABSENTS EXCUSÉS : M. François **DESENCLOS**
Mme Sophie **MONGÉ**
Mme Nathalie **MILAN**
Mme Alexandra **GULER**

PROCURATIONS : M. François **DESENCLOS** donne procuration à M. Guillaume **SOUDRY**
Mme Sophie **MONGE** donne procuration à Mme Laetitia **PAINCHART**
Mme Nathalie **MILAN** donne procuration à Mr Jérôme **MAIRESSE**

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance : Mme Magali **NOULÉ**

Ordre du jour :

- Convention traiteur 2024/2025
- Tarifs cantine
- Tarif garderie
- Délibération pour l'engagement de la commune dans le programme ACTEE + AU TITRE DU FONDS CHENE
- Demandes de subvention exceptionnelle
- Modification du tableau des emplois
- Compte rendu du conseil d'école
- Questions diverses.

CONVENTION TRAITEUR – REPAS ENFANTS DE L'ECOLE

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention entre la Commune et la SARL LALAUT TRAITEUR concernant la fourniture et la livraison des repas destinés aux enfants de l'école d'Etrœungt pour l'année scolaire 2024/2025.

Il annonce avoir reçu plusieurs propositions de tarifs traiteurs pour l'année scolaire 2024/2025 :

- la SARL LALAUT TRAITEUR pour le prix du repas qui est fixé à 3,65 €
- API pour le prix d'un repas de 3,28€
- LE GRAND CERF pour le prix de 4,10€
- ELIOR pour le prix de 3,58€ pour les maternelles, 3,73€ pour les élémentaires et 3,83€ pour les adultes

Après débat, le Conseil Municipal **DECIDE**, à la majorité : 14 voix pour, d'accepter la proposition de tarif traiteur API et autorise M. le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2024/2025

TARIFS CANTINE

Il convient maintenant de délibérer sur les tarifs cantine applicables pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** par 5 voix pour : (Vincent JUSTICE, Alexis De Kerle, José PRISSETTE, Jérôme MAIRESSE, Nathalie MILAN), par 5 voix contre : (Aurélié GARIN, Laetitia PAINCHART, Frédéric EVRARD, Magali NOULÉ, Sophie MONGE) et par 4 abstentions :

(François DESENCLOS, Guillaume SOUDRY, Anne-Sophie COUVREUR, Bernadette GRANDIN)

de fixer les repas de la cantine scolaire aux tarifs ci-dessous et à compter du **12 juillet 2024**,

Tarifs repas pour l'année scolaire 2024/2025 :

- Repas pour les enfants des écoles maternelles : 3,60 Euros
- Repas pour les enfants des écoles primaires : 4,00 Euros
- Repas pour les adultes : 5,60 Euros

TARIF GARDERIE

Le Maire rappelle à l'Assemblée le tarif de la garderie municipale qui était en vigueur pour l'année scolaire 2023/2024, à savoir 1€ par enfant et par jour avec présence le matin et/ou le soir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** de ne pas augmenter le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2024/2025 par 9 voix contre l'augmentation (Laetitia PAINCHART, Sophie MONGE, Aurélié GARIN, Alexis De Kerle, José PRISSETTE, Vincent JUSTICE, Guillaume SOUDRY, François DESENCLOS, Frédéric EVRARD, 4 voix pour l'augmentation (Jérôme MAIRESSE, Nathalie MILAN, Anne-Sophie COUVREUR, Magali NOULE) et 1 abstention (Bernadette GRANDIN)

DELIBERATION POUR L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE PROGRAMME ACTEE + AU TITRE DU FONDS CHENE

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE + référence PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet du Programme CHENE Saison 2, 22 communes ont déposé une candidature commune portée par le Parc Natural Régional de l'Avesnois, coordinateur du groupement.

Le 28 février 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP du Programme CHENE Saison 2.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques
- Etudes techniques
- Missions de maître d'œuvre
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'œuvre (AMO) et sensibilisation.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature des 22 communes sont les suivantes :

	Coût Global	Parc Natural Régional de L'Avesnois	Communes du Groupement	Demande de Subvention (FNCCR)
Lot 3 – Etudes énergétiques	169 500.00 €	- €	45 975.00 €	123 525.00 €
Lot 5 – AMO – API	64 475.00 €	- €	21 917.00 €	42 558.00 €

Ce qui représente pour la commune la somme de 6 500.00 € réparti comme suit :

- Part communale (35%) : 2 275.00 €
- Soutien FNCCR (65%) : 4 225.00 €

Pour donner suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le

Parc Naturel Régional de l'Avesnois, coordinateur, et dont la commune d'ETROEUNGT est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Le Conseil Municipal de la commune d'ETROEUNGT

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2022 portant validation du programme ACTEE +,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Entendu le présent exposé

Après avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le Jury ACTEE pour l'AAP du fonds chêne 2
- **VALIDE** le montage et le fonctionnement du groupement porté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et documents afférents à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP du Programme CHENE Saison 2 et retenue par le Jury ACTEE.

DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée :

- d'un courrier de Mme Adeline DENISE, présidente de l'Association du Judo Club d'Etrœungt demandant une subvention pour le remplacement des 70 tatamis de la salle multi-activités pour un montant de près de 11000€ TTC

Dans l'attente du rapport annuel d'activité du Judo club sur la capacité d'investissement du montant à abonder, le conseil municipal décide de reporter la demande de subvention à une prochaine réunion du Conseil municipal.

Suite à la demande de l'A.S.E. (Foot) sur présentation d'un bilan financier, après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'Association Sportive d'ETROEUNGT pour le fonctionnement de son école de foot en 2023.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Vu la délibération du 12 octobre 2020 fixant la liste des emplois communaux

Vu la nécessité de créer deux postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet, et un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer au **1^{er} Août 2024**, les effectifs du personnel de la Commune d'ETROEUNGT de la façon suivante :

Postes des titulaires	
Adjoint administratif	
Adjoint administratif territorial	1 poste à temps non complet (27 H 50 par semaine)
Adjoint administratif territorial	1 poste à temps non complet (30 H00)
Adjoint administratif territorial	1 poste à temps complet
Agent de Maîtrise	
Agent de Maîtrise territorial	1 poste à temps complet
Adjoint technique	
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	2 postes à temps non complet (20 H 00 semaine)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet (24 H 00 semaine)
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet (26 H 00 semaine)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	
Agent Spécialisé des Écoles Maternelles de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps non complet (27H50 semaine)
Postes des non-titulaires	
Adjoint technique territorial	1 poste à temps non complet (6H00 semaine)
Adjoint technique territorial	1 poste à temps non complet (8H00 semaine)
Adjoint technique territorial	1 poste à temps non complet (15 H 00 semaine)
Adjoint technique territorial	2 postes à temps non complet (17H00 semaine)

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Lecture est faite du compte rendu de l'Ecole Publique qui s'est tenu le vendredi 28 juin 2024

Ordre du jour

- Les effectifs et les répartitions : 134 élèves sont aujourd'hui inscrits pour la rentrée 2024-2025
Répartis comme suit : Mme Payelle TPS/PS : 24 élèves
Mme Lefèvre MS/GS : 27 élèves
Mme Rouzier CP/CE1 : 19 élèves
Mme Evrard CE1/CE2 : 20 élèves
Mme Pasquet CE2/CM1 : 22 élèves
M. Loriette CM2 : 22 élèves
- L'organisation scolaire : la rentrée des classes aura lieu le Lundi 2 septembre 2024
- La journée de prérentrée des enseignants aura lieu le vendredi 30 août 2024
- Le calendrier hebdomadaire reste le même que l'année dernière
- Le personnel communal restera identique à cette année
- Le bilan financier de la coopérative scolaire : sortie cinéma (entrées) coût annuel : 910.00 €
- Kermesse du 22 juin 2024 : Dépenses : 2 407.68 €
Recettes : 4 838.00 €
- Le stage de réussite éducative concernera le niveau CP et aura lieu du 26 août au 29 août 2024
- Les projets 2024-2025 en cours et à venir : passage de la flamme, développement du numérique à l'école, projet E3D, parcours santé
- Questions diverses : néant

QUESTIONS DIVERSES

Mr Frédéric Evrard demande ce que deviennent les anciennes tables de la salle des fêtes :

Mr le Maire répond qu'elles sont stockées au local rue Solférino et sont régulièrement louées et elles servent aussi en complément de certaines manifestations locales.

Il signale aussi un mauvais rendement à la pompe à eau à Warpont en expliquant que cela est certainement dû à l'absence du barrage retiré par un agriculteur. De ce fait, la pompe tourne à un niveau d'eau trop bas et parfois même à vide, ce qui endommage la turbine.

Le barrage sera remis et des essais seront effectués pour contrôler s'il y a une amélioration.

Dans le cas contraire, il va falloir envisager un changement du matériel mais dans ce cas il conviendra de mettre en place une gestion différente et réglementée de ce service à cet endroit.

Mme Anne-Sophie Couvreur signale que quelques chaises à la garderie sont abimées :
Mr le Maire répond qu'elles seront remplacées par les anciennes chaises de la salle des fêtes qui sont en bon état. Dans la continuité, il y a du tri à faire concernant le matériel se trouvant dans ce local de stockage. Cela sera fait dès que nos agents pourront y consacrer du temps.

Il est abordé le sujet de la distribution de l'eau à la cantine scolaire, et en effet, comme cela se pratique de plus en plus, l'installation d'une fontaine à eau est envisagée prochainement. Des contacts seront pris avec des fournisseurs.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 17 septembre 2024

La séance est levée à : **22 h 02**

